



École doctorale de droit public et de droit fiscal ED 281

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de droit public et de droit fiscal ED 281. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035432

HAL Id: hceres-02035432

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035432>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°281
"École doctorale de droit public et
de droit fiscal "
de l'Université Paris 1 – Panthéon
Sorbonne



mai 2009



Contexte général

L'Université Paris I compte 14 écoles doctorales rassemblées au sein d'un collège. Ce collège a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre la politique doctorale de l'établissement. Il coordonne les pratiques des ED et de leurs directeurs. Dans le respect des spécificités disciplinaires, il mutualise les moyens et facilite l'insertion professionnelle des doctorants.

Comme souvent les ED (et leurs responsables) font "de leur mieux" sans pour autant toujours parvenir à remplir les missions qui leur sont fixées par l'arrêté de 2006. Elles peinent ainsi à offrir des formations cohérentes aux étudiants ; des formations, du reste, généralement facultatives et non sanctionnées par l'attribution d'ECTS (ce qui ne préjuge pas de la qualité des enseignements dispensés) ; elles ont pour beaucoup du mal à mettre sur pied une politique de suivi permettant de savoir précisément quel est le devenir de leurs étudiants ; d'autres encore ne parviennent pas à réduire la durée moyenne des thèses... Qui pourrait les en blâmer compte tenu des difficultés matérielles hypothéquant lourdement le fonctionnement des ED de Paris I (manque de personnels, exigüité des locaux) ? On peut s'étonner, dans ces conditions, du rôle palliatif que plusieurs écoles doctorales sont amenées à assumer, en consacrant, par exemple, une part importante de leur dotation au financement de la politique documentaire des centres entrant dans leur périmètre. L'ED 281 s'inscrit tout à fait dans ce contexte.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'école doctorale est constituée d'un directeur, d'un conseil composé de 11 professeurs, de 4 doctorants, de 6 membres extérieurs et d'un représentant IATOS.

Cette école regroupe 26 professeurs, 15 maîtres de conférences et, au titre de l'administration, un ingénieur d'étude, une secrétaire administrative. Trois centres de recherche en font partie (5 si l'on tient compte de ceux regroupés au sein de l'Institut Tunc), ainsi que 3 réseaux scientifiques (GERFIP, GRALE, GRIDAUH) et 3 associations.

- Bilan quantitatif

En 2008-2009 : 251 doctorants, dont 61 inscriptions nouvelles, soit une augmentation substantielle par rapport à 2005-2006 (116 doctorants) ; 10 % des doctorants sont toujours présents sur le site Malher.

Pour les thèses soutenues : 10 en 2005-2006, 8 en 2006-2007, 11 en 2007-2008, 7 en 2008-2009.

Il y a 6 inscriptions en cotutelle internationale en 2008-2009.

Budget: 17000 euros (avant DBM) en 2009; 17953 euros en 2008; 21186 euros en 2007.

- Encadrement et suivi

Le corps enseignant est important en nombre, ce qui devrait permettre un encadrement et un suivi satisfaisant des doctorants. On remarque cependant, sauf erreur, que quatre professeurs (sur un effectif de 26) encadrent 156 thèses (un professeur en encadre 72, un autre 47, un autre 20 et un autre 17). Le comité s'est légitimement interrogé sur le point de savoir s'il était possible d'encadrer efficacement plus de vingt thèses ?



- Financement des thèses

174 doctorants ne sont pas financés ; 18 sont allocataires moniteurs ; 36 sont financés par différentes allocations.

Les allocations de recherche attribuées ont été de 5 en 2008-2009, comme en 2007-2008 et 2006-2007 ; il y en avait 6 en 2005-2006. Aucune allocation fléchée n'a été obtenue en 2007-2008 ; 3 ont été demandées en 2008-2009. Il est à noter que les allocataires doivent effectuer une demi-journée de présence à la bibliothèque.

- Formation

Elle se compose classiquement : de séminaires hebdomadaires, d'audition des doctorants en 4ème année de thèse, de soutien en langues étrangères, d'entretiens de droit public de la Sorbonne et de rencontres internationales.

- Ouverture nationale et internationale

6 thèses en cotutelle en 2008-2009, 10 en 2007-2008, 2 en 2006-2007, 2 en 2005-2006.

Des séminaires hebdomadaires font appel à des professeurs d'universités étrangères.

Les entretiens de droit public de la Sorbonne, où sont notamment abordés des sujets nationaux.

Projet

Sur la période 2010-2013, l'école doctorale envisage :

- Un renforcement de la recherche en droit public, ce qui suppose que l'école se rapproche des autres écoles doctorales de Paris I et qu'elle-même devienne un élément d'animation et de coordination pour tout ce qui relève de sa propre compétence.
- D'améliorer l'encadrement des doctorants et leur suivi, ce qui est quand même le rôle fondamental de toute école doctorale.
- Développer les initiatives relatives à l'insertion des jeunes doctorants dans la vie professionnelle, notamment en aidant ceux qui envisagent de passer l'agrégation ou de devenir maîtres de conférences.

Conclusion

- Points forts :

- Un corps enseignant importants.
- Importance des unités de recherche (8) qui participent à l'école doctorale.
- Bonne installation rue Mahler qui permet une certaine vie collective.



- Une administration dirigée par un IGE et disposant d'une secrétaire administrative.
- Points faibles :
 - Peu de moyens en enseignants spécialisés pour diriger des thèses de finances publiques, qui représentent pourtant 119 des 251 thèses inscrites.
 - La durée des thèses pose problème : 24 inscriptions sont antérieures au 1er janvier 2003.
 - Une dotation budgétaire venant de l'Université insuffisante et importante charge financière liée à la bibliothèque.

- Commentaire et recommandations :

Il faudrait s'interroger sur l'existence de trois écoles doctorales au sein de Paris I (mais le problème se pose également pour les autres écoles doctorales à dominante juridique de cette université) ; il serait également souhaitable de développer des actions permettant de réduire la durée des thèses, la remarque valant toutefois pour de nombreuses écoles doctorales. Ne faudrait-il pas entendre les doctorants plus souvent ? Il serait utile de réfléchir à une solution pour améliorer l'insertion des jeunes docteurs dans la vie active.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



Observations du président



Pas d'observations transmises par l'établissement.